

Les sorties tout public

Pourquoi ?

- Favoriser les moments de **convivialité** et la création de nouveaux liens.
- Permettre aux adhérents de découvrir des horizons nouveaux.
- Rencontrer et **échanger** avec de nouvelles personnes d'âge et de cultures différentes.
- **Partager** des moments agréables et de détente en famille, entre amis.
- Apprendre à mieux se connaître entre professionnels et adhérents
- Se retrouver ensemble pour un moment de **loisir** et de plaisir.
- Permettre l'accès aux loisirs pour tous.

Travail réalisé par
les représentants des adhérents
des centres sociaux



Les sorties tout public

Pourquoi ?

comment ?

Une condition : être adhérent

en s'acquittant
d'une cotisation de
8 euros par famille et par an

Les sorties tout public

comment ?

- 1** Pour participer aux sorties, les personnes doivent être adhérentes d'un centre social Caf/ Mairie.
- 2** Sont adhérentes les personnes d'un même foyer fiscal (déclaratif).
- 3** Les parents sont responsables de leurs enfants dans le cadre des sorties famille (souscription d'une assurance de responsabilité civile conseillée).
- 4** Tout adulte accompagnant (autre que les parents = autorité parentale) devra être muni d'une décharge de responsabilité parentale.
- 5** Tout mineur doit être accompagné par un adulte.
- 6** Les adhérents doivent respecter le règlement du site et du transporteur (port de la ceinture...).
- 7** Les inscriptions seront prises en compte au paiement de la sortie.
- 8** Les adhérents doivent respecter l'horaire et le lieu de départ. Les retardataires ne seront pas attendus.
- 9** Le centre social se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est insuffisant ou en cas d'intempéries.
- 10** Seuls les désistements annoncés 48 h avant la sortie seront remboursés.
- 11** Le tarif de la sortie correspond à une participation de 30% du coût réel, le restant est pris en charge par la Caf et la Mairie de Toulouse.